



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2021/5

Rapport et Décisions de la 59e Réunion du Comité permanent, à ses séances du 22 au 25 juin 2021

Le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention et a l'honneur d'informer les Parties contractantes que le Comité permanent de la Convention a tenu sa 59e Réunion, avec des séances en ligne, du 22 au 25 juin 2021. Le rapport intégral de la réunion et un résumé des décisions sont disponibles en anglais, français et espagnol sur le site web de la Convention, avec l'ordre du jour de la réunion, à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/event/59th-meeting-of-the-standing-committee>.

Le Comité permanent a décidé de tenir, entre le 23 et le 27 mai 2022, une reprise de séance de sa 59e Réunion, avec une possibilité de prolongation de deux jours, si nécessaire, dès que l'ordre du jour provisoire sera finalisé.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 9 juillet 2021

